

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 juin 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets, comme chaque année, le programme de travaux neufs que la Communauté urbaine et le département du Rhône sont convenus de financer conjointement en 1998 et concernant les routes départementales et les grandes voiries stratégiques de l'agglomération.

La Communauté participe, à raison de 50 %, au financement de ces travaux, en valeur hors taxes dans le cas où le Département en assure la maîtrise d'ouvrage, les projets et leur programmation étant examinés par les représentants des deux collectivités.

D'une manière générale, conformément aux dispositions de la convention conclue entre les deux collectivités et que le conseil de communauté a approuvée lors de la séance du 29 novembre 1993, le Département participe, à raison de 50 % en valeur hors taxes, aux travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage communautaire, comme les opérations de signalisation lumineuse induites par les aménagements de voirie sur les routes départementales et les plantations d'alignement le long de ces voies.

Au titre des opérations réalisées sous maîtrise d'ouvrage communautaire cofinancées, le conseil de communauté a approuvé, lors de sa séance du 23 janvier 1995, le dossier de construction du boulevard urbain "est" à Saint Priest et, au cours de sa séance du 7 avril 1997, le dossier de construction du boulevard urbain "est" à Vénissieux.

Par ailleurs, lors de la séance du 20 novembre 1995, le conseil de communauté a accepté une convention conclue avec le Département et la Région et fixant les modalités de financement du boulevard urbain sud, soit 27,5 % pour la Région et 72,5 % à parts égales pour le Département et la Communauté, le Département, maître d'ouvrage, supportant l'avance de la TVA.

Le programme 1997 regroupe :

- des opérations de faible importance dites non individualisées,
- un crédit spécial affecté à des plantations et un crédit affecté aux opérations de signalisation lumineuse,
- des acquisitions foncières,
- des opérations dites individualisées comprenant des aménagements lourds de routes départementales ainsi que des opérations du schéma de voirie de l'agglomération.

Le versement des participations tiendra compte des montants de fonds de compensation de la TVA à percevoir par chacune des collectivités assurant la maîtrise d'ouvrage des opérations.

Le projet de programme mixte, d'un montant total de 85 450 000 F (hors BUE Vénissieux et Saint Priest), nécessitant un financement communautaire en charge nette de 32 421 288 F, est détaillé ci-dessous.

Objet	Montant total	Participations communautaires
I - opérations non individualisées		
- opérations disséminées	20 000 000 F	8 291 874 F
- acquisitions foncières	3 000 000 F	1 500 000 F
- études	2 000 000 F	829 187 F
<i>sous-total I</i>	<i>25 000 000 F</i>	<i>10 621 061 F</i>

II - opérations individualisées (maîtrise d'ouvrage assurée par le Département)		
- boulevard urbain sud (RD 301 à Corbas)	17 000 000 F (y compris participation Région)	5 109 867 F
- évitement ouest de Tassin la Demi Lune (section RN 7 - RD 7)	3 500 000 F	1 451 078 F
- doublement du pont de la Sucrierie (BUE à Vaulx en Velin)	10 000 000 F	4 145 937 F
- déviation de Jonage	650 000 F	269 486 F
- aménagement de la ZAC de "Saint Romain au Mont d'Or"- RD 89	1 000 000 F	414 594 F
- aménagement de la RD 15 à Vernaison, Irigny et Pierre Bénite	5 000 000 F	2 072 968 F
- aménagement de la RD 486 (Stéphane Déchant) à La Mulatière	2 000 000 F	829 187 F
- aménagement de la RD 42 à Francheville et Ecully	2 800 000 F	1 160 862 F
- réfection de la rue des Marronniers - RD 48 à Fontaines sur Saône	5 000 000 F	2 000 000 F
- aménagement de la RD 30 (1ère et 2° tranches) à La Tour de Salvagny	3 200 000 F	1 326 700 F
- aménagement de la RD 42 (avenues Ben Gourion et Juttet) à Lyon 9°	2 000 000 F	829 187 F
- aménagement de la RD 486 à Saint Genis Laval	2 500 000 F	1 036 484 F
- aménagement de la RD 36 en traverse à Solaize	2 000 000 F	829 187 F
- aménagement de la RD 433 dans diverses communes	800 000 F	331 675 F
- giratoire Le Lion vert - RD 123 à La Tour de Salvagny	1 500 000 F	621 890 F
<i>sous-total II</i>	<i>58 950 000 F</i>	<i>22 429 102 F</i>
III - opérations sous maîtrise d'ouvrage communautaire		
- plantations d'alignement	1 000 000 F	421 585 F
- signalisation lumineuse	500 000 F	207 290 F
<i>sous-total III</i>	<i>1 500 000 F</i>	<i>628 875 F</i>
pour mémoire :		
boulevard urbain "est" (BUE) à Vénissieux	7 050 000 F	2 922 885 F
boulevard urbain "est" (BUE) à Saint Priest		
- travaux	10 000 000 F	4 140 000 F
- acquisitions foncières	2 000 000 F	1 000 000 F

- total du programme hors BUE (I + II + III)	85 450 000 F
- participations communautaires à verser (I + II)	33 050 163 F
- participations attendues du Conseil général (III) hors BUE	628 875 F
- participations attendues du Conseil général au titre du BUE	8 062 885 F

Les montants indiqués pour les opérations sont des estimations qui peuvent varier, en plus ou en moins, dans la limite des crédits inscrits ;

B - Propose de délibérer en conséquence ;

Vu le présent dossier ;

Vu les délibérations du précédent conseil en date des 29 novembre 1993 et 23 janvier 1995 ;

Vu ses délibérations en date des 20 novembre 1995 et 7 avril 1997 ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

Oùï l'intervention du rapporteur précisant qu'au début du 6° paragraphe, il convient de lire "Le programme 1998 regroupe ..." au lieu de "Le programme 1997 regroupe ...";

DELIBERE

1° - Accepte :

- a) - la modification proposée par le rapporteur,
- b) - le programme qui lui est présenté, lequel sera rendu définitif

2° - Les participations :

- a) - seront versées ou reçues sur présentation d'attestations d'avancement des travaux, établies par le maître d'ouvrage au fur et à mesure de leur exécution,
- b) - à verser au Département seront imputées en dépenses sur le crédit inscrit à cet effet au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 1998 - compte 657 130 - fonction 64 - opération 0033,
- c) attendues du Conseil général seront inscrites en recettes sur la même opération - compte 138 300 - fonction 64 pour un montant de 421 585 F et fonction 628 pour un montant de 207 290 F,
- d) - attendues du Conseil général au titre du BUE seront inscrites en recettes au compte 138 300 - opérations 028 et 030.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,